

**FICHE SIGNALÉTIQUE****SECTION 1 — IDENTIFICATION DU PRODUIT****Identificateur du produit :** 0520 – ProLink EcoPro Toilet Bowl Cleaner**Catégorie SIMDUT :** D2B**Utilisation du produit :** Nettoyant.**Numéros des codes du produit:** EP060 (69908)**Numéro de FS :** 0520**Nom et adresse du fournisseur :**

ProLink Canada

Box 67082, 421 Richmond Road

Ottawa, ON K2A 4E4

(613) 722-0798

Nom et adresse du fabricant :

Se reporter au fournisseur.

N° de téléphone d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666**SECTION 2 — COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX**

<u>Ingrédients</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (poids)</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>orale/rat</u>	<u>DL₅₀</u> <u>mg/kg</u> <u>peau/lapin</u>	<u>CL₅₀</u> <u>ppm</u> <u>inh./rat</u>
Organiques sel	506-89-8	5-10	1121	n/d	n/d

SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ

Voies d'entrée : Inhalation, ingestion, contacts cutané et oculaire.**Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë) :***Inhalation :* Irrite modérément les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Cause une irritation en cas d'inhalation du produit sous forme de brouillard ou d'une concentration élevée de vapeurs.*Contact cutané :* Irritation en cas de contact de peau*Contact oculaire :* Irritation en cas de contact d'œil. Les effets peuvent être retardés.*Ingestion :* Nocif ou fatal si avalé. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac.**Effets de l'exposition à long terme (chronique) :** Se reporter à la section 11. **Autres dangers importants :** Aucun rapporté.**SECTION 4 — PREMIERS SOINS****Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.**Contact cutané :** Rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.**Contact oculaire :** Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes.**Ingestion :** Appeler immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Donner plusieurs verres d'eau. Ne rien faire avaler à une personne qui est inconsciente ou qui a des convulsions.**SECTION 5 — MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE****Dangers d'incendie/Conditions d'inflammabilité :** Ininflammable.**Point d'éclair (méthode) :** Sans objet. °C (°F)**Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume) :** s/o**Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume) :** s/o**Données d'explosibilité :** *Sensibilité aux chocs :* Insensible. *Sensibilité aux décharges électrostatiques :* Insensible.**Propriétés oxydantes :** Aucune.

Température d'auto-inflammation : Aucune.

Moyen d'extinction adéquat : Approprié aux produits environnants qui sont en combustion.

Équipement/Marche à suivre spéciale pour combattre les incendies : s/o

Produits de combustion dangereux : s/o

SECTION 6 — REJETS ACCIDENTELS

Protection personnelle : Porter un équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions environnementales : Aucune précaution spéciale n'est requise.

Marche à suivre/Nettoyage en cas de déversement : Récupérer et réutiliser le plus de produit possible.

Matières interdites : Aucune connue.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention sécuritaire : Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection approprié, y compris des gants de caoutchouc.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un lieu frais et sec. Tenir à l'écart des matières incompatibles (se reporter à la section 10).

Matériaux d'emballage spéciaux : Contenants en plastique

SECTION 8 — VENTILATION ET PROTECTION PERSONNELLE

Ventilation et mesures d'ingénierie : Une ventilation mécanique devrait être suffisante.

Protection respiratoire : Normalement pas nécessaire.

Gants de protection : Caoutchouc.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité ou lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Autre matériel de protection : Selon les normes dans les lieux de travail.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme physique, couleur et odeur : Liquide vert, odeur douce..

Seuil de l'odeur : n/d

Point d'ébullition : n/d

Pression de vapeur : n/d

Coefficient de partage huile/eau : Pratiquement zéro.

Densité de vapeur : s/o

Taux d'évaporation : s/o

Solides : Environ 6 %

Point de fusion/congélation : n/av

Solubilité dans l'eau : Très soluble.

Densité ou densité relative (eau = 1): 1,17

Composés organiques volatils (COV) : s/o

% de matière volatile selon le poids : n/d

SECTION 10 — RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité : Normalement stable.

Conditions à éviter : Le contact accidentel avec l'eau et l'humidité. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Matières à éviter : Acides forts, métaux réactifs, sels d'ammonium

Produits de décomposition dangereux : Vapeurs caustiques, oxydes d'azote, gaz d'hydrogène.

SECTION 11 — RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ : Aucune établie pour le produit. Se reporter à la section 2 pour connaître les valeurs relatives aux ingrédients.

CL₅₀ : Aucune établie pour le produit. Se reporter à la section 2 pour connaître les valeurs relatives aux ingrédients.

Limites d'exposition : ACGIH-TLV

Cancérogénicité : Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, du NTP et de l'OSHA.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : Aucun renseignement n'est disponible en ce qui a trait à la tératogénicité, la toxicité pour la reproduction ou la mutagénicité chez les personnes ou les animaux.

Sensibilisation à la matière : Aucune rapportée.

Maladies aggravées par l'exposition : Maladies cutanées.

Matières synergiques : Aucune connue.

SECTION 12 — RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Produit est biodégradable

SECTION 13 — ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination : Réutiliser la matière si possible.

Méthodes d'élimination : Observer les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 — RENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Appellation réglementaire : TMD – non réglementé

Note : L'appellation réglementaire est fournie à titre de renseignement seulement. Elle ne tient pas compte des dimensions de l'emballage, des modes de transport et des autres circonstances particulières. Les règlements appropriés devraient être cités comme référence. La manutention et le transport des matières/marchandises dangereuses doivent être effectués par un personnel qualifié seulement.

SECTION 15 — RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Renseignements SIMDUT : D2B

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente FS contient tous les renseignements exigés par le règlement en question.

SECTION 16 — AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparée pour : ProLink Canada

N° de téléphone : (613) 722-0798

Date de préparation : Le 25 août 2014

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 2001.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety. Base de données CHEMINFO.
4. Fiches signalétiques de fournisseurs des matières brutes.
5. N. Irving Sax. Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition.

s/o Sans objet n/d Non disponible